

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacquy MANIER, le maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Françoise ANCELIN - Guy DIZAMBOURG - Christine BERTHE - Marcelle DEFONTAINE - Christine SANNIER - Daniel MASSON - Bernard LAVOINE - Mathieu BRIANT - Agnès VERMEESCH - Ludovic LELEU - Loan BENTZ - Maxime BAILLEUL.

ABSENT EXCUSÉ : M. David LECAT (pouvoir à Mme Françoise ANCELIN).

Date de la convocation à domicile : 17 juillet 2020

Date d'affichage du compte rendu : 29 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marcelle DEFONTAINE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par le conseil municipal.

II. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 :

En l'absence de remarque ou d'observation, le compte rendu du conseil du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

III. Vote du budget primitif 2020 de la commune :

M. le Maire présente le budget 2020 étudié et approuvé par la commission des finances le 15 juillet dernier. Il **s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 821 589,11 € et en section d'investissement à la somme de 493 500 €, soit un total de 1 315 089,11 €.**

Le budget primitif 2020 reprend :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2019 votés le 29 octobre 2019, relatifs aux dépenses non mandatées, à savoir 252 500,00 €, et aux titres qu'il reste à émettre, soit 22 000,00 €.

- Pour mémoire, des écritures d'amortissement du fait de certains articles qui ont été mouvementés et qui font l'objet d'un amortissement depuis 7 ans :

- le compte 21532 qui présente un solde débiteur de 13 188,11 € sera amorti en 10 ans,

- Les résultats de l'exercice 2019 votés et affectés au BP 2020 lors de la séance du 3 mars 2020, à savoir :

- 305 241,11 € au compte RF 002,
- 206 987,99 € au compte RI 001,
- 23 512,01 € au compte RI 1068.

Plusieurs projets sont présentés en section investissement repris ci-dessous en caractère gras :

- Opération 103 / église-cimetière :
Dépenses : 35 500 € (dont RAR = frais d'études concernant la chapelle : 4 500 €).
 - **Travaux chapelle 1^{ère} tranche : 31 000 € à voter au 21318.**
A titre d'information, le coût de la 2^{ème} tranche a été estimé à 46 000 euros et la 3^{ème} tranche à 37 000 euros.
- Opération 105 / voirie :
Dépenses : 140 000 €
 - **Effacement des réseaux, rue H. Dunant, rue de l'Egalité : 140 000 € de crédits à voter au 21534/réseaux d'électrification.**Recettes : 140 000 €
 - **Emprunt au 1641 : 140 000 €.**M. le Maire a présenté le projet d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques dont une estimation du coût a été demandée à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, avec la réalisation d'un emprunt de 140 000 € pour le financement.

Ce projet concerne la rue Henri Dunant, du monument aux morts jusqu'à l'intersection avec la rue Thirard, et la rue de l'Egalité jusqu'à l'intersection avec la rue La Mahonnière.

Le coût total des travaux estimé par la FDE 80 s'élève à 258 174 € TTC, avec une participation de la FDE 80 de l'ordre de 45%, soit environ 116 176 € TTC, la part communale représenterait 141 998 € TTC, comprenant 9 548 € de FCTVA à récupérer l'année suivante.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer le projet et de confirmer à la FDE 80 l'intention de réaliser ces travaux et ainsi, solliciter auprès de la FDE 80 une étude détaillée permettant d'établir les coûts précis de réalisation de cette opération.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
DECIDE, à l'unanimité :

 - d'approuver le projet d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques,
 - de vouloir engager ces travaux courant du 2^{ème} semestre 2020, précisant qu'il n'y a pas d'autres travaux à coordonner avec cette opération,
 - d'autoriser M. le Maire à demander à la FDE 80 une étude détaillée permettant d'établir les coûts précis de réalisation de cette opération.
- Opération 106 / acquisition de matériel :
Dépenses : 17 000 €
 - **Licence logiciel mairie et remplacement matériel informatique : 7 000 € au 2051,**
 - **Acquisition matériel divers, dépenses imprévues : 10 000 € au 2188/autres immobilisations corporelles.**
- Opération 107 / stade, vestiaire : reprise totale des RAR relatifs au terrain multisports
Dépenses : 88 000 € au 2135
Recettes : 22 000 € subvention DETR au 1341
3 200 € subvention Département au 1323
- Opération 110 / école :
Dépenses :
 - **Pose film solaire : 2 000 € à voter au 2135**
- Opération 111 / accessibilité E.R.P. : RAR de 30 000 €
 - Mise en accessibilité des ERP : 30 000 € au 2135.
- Opération 112 / ateliers communaux : RAR de 130 000 €
 - Acquisition des bâtiments des Ets Bailleul : 130 000 € au 2115.

Le Conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires, avoir fixé le montant des subventions locales aux différentes associations, **approuve, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2020**, arrêté aux chiffres ci-dessus indiqués.

IV. Vote du budget annexe 2020 du lotissement « Les Ajoncs » :

M. le Maire présente le budget annexe du lotissement « Les Ajoncs » approuvé par la commission des finances le 15 juillet dernier.

Le résultat de l'exercice 2019, à savoir 344 297,89 € en déficit de fonctionnement reporté/D002, est repris au BP 2020.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement :	1 088 907,00 €
Investissement :	<u>616 907,00 €</u>
Total :	1 705 814,00 €

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décident, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement « Les Ajoncs ».

M. le Maire précise qu'il reste 9 lots à vendre, ce qui représente la somme de 315 645,84 € HT à encaisser alors qu'il reste 200 000 € à rembourser sur la ligne de préfinancement de 700 000 € accordée par le Crédit Agricole, soit un excédent de 115 945 € en perspective à réaliser.

Sept lots ont été vendus pour la somme totale de 365 578,85 euros.

V. Convention à signer entre la CCV et la commune pour remboursement par la CCV de la quotité des annuités des emprunts en cours relatifs aux travaux d'investissements de voiries :

Suite à la prise de compétence voirie par la CCV au 1^{er} janvier 2019 et à la reprise partielle des emprunts voiries des communes membres, M. le Maire explique que la commune est concernée par 1 emprunt dont la dernière annuité est programmée en 2023.

Le montant total des annuités reprises s'élève à 14 812,38 € dont 12 961,80 € de capital à compter de l'année 2019.

Une convention doit être signée avec la communauté de communes en application d'une délibération prise par les membres du conseil municipal validant la reprise de cet emprunt et le remboursement des annuités à compter de 2019.

Suite à la signature de la convention, le remboursement des années 2019 et 2020 sera alors effectué, soit respectivement 2 962,47 € et 2 962,48 €.

Accord unanime du Conseil.

VI. Proposition d'exonération partielle ou totale de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) :

Il s'agit d'une taxe facultative instaurée et perçue par la commune.

Afin de faire face à la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19, la société Extérieur Média demande une exonération de la taxe.

A titre d'information, la commune a encaissé un total de 422,43 € de TLPE sur les emplacements publicitaires l'année dernière dont 125,60 € concernent la société Extérieur Média.

Son montant est calculé selon la taille de la collectivité, la nature et la surface des supports publicitaires.

Pour la commune, cela représente 16 €/m².

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, accordent l'exonération totale de la TLPE aux 3 sociétés d'affichage publicitaire : Extérieur Média France (125,60 €), CDP Régions (236,55 €) et ANP Sam Publicité (60,28 €).

VII. Recrutement d'un agent de remplacement :

M. le Maire informe l'assemblée que M. Philippe DECLÉ part en retraite à la fin du mois, le 31 juillet, après 38 ans de service.

Il est désormais envisageable de recruter un agent pour son remplacement.

Les membres du Conseil optent dans un premier temps pour le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée. L'offre d'emploi sera publiée dans les panneaux d'affichage au sein de la commune, sur le site de la commune ainsi que sur l'application « IntraMuros ».

Une commission étudiera les candidatures avant entretien avec les candidats retenus.

M. le Maire demande l'autorisation de recruter des agents contractuels occasionnels pour faire face à un besoin lié à une surcharge temporaire d'activité ou pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Accord unanime du Conseil.

VIII. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Droit de préemption non exercé relatif à la vente d'un bien immobilier

- Règlement de diverses factures en investissement (€/TTC) aux entreprises ci-après :

· Renov Sport :	32 208,00	/ terrain multisports
· STPA :	23 874,25	/ terrain multisports
· Brassart :	3 420,00	/ chapelle (étude)

- Règlement de diverses factures en fonctionnement (€/TTC) aux entreprises ci-après :

· Duclercq :	331,24	/ fournitures scolaires
· Cufay :	250,46	/ fournitures scolaires
· Trancart :	865,21	/ masques, gel, désinfectant
· Trancart :	458,00	/ masques, gel, désinfectant
· Raux :	535,99	/ fioul
· Leblond :	505,80	/ tracteur-vérin
· Grare :	1 892,77	/ dératization
· La Potagère :	351,16	/ fleurs
· Made in Graffiti :	1 793,50	/ fresque
· Expertise médicale :	150,00	/ congé maladie

IX. Divers :

Les membres du Conseil donnent leur accord unanime pour :

- Le remboursement des arrhes versées par l'association « Rayon de Soleil » pour la réservation de la salle polyvalente le 22 août prochain dans le but d'organiser un loto : 75 euros.
- L'inscription au budget à l'article 65541 de la contribution annuelle due au Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées, égale à 2€20/habitant, le montant restant identique à 2019.
- L'installation sur 1 poste informatique du logiciel « Publisher » : 282 € TTC.
- L'achat d'un coffret « Week-End » pour le départ en retraite de M. Philippe DECLÉ.

M. le Maire informe l'assemblée :

- Réception de plusieurs propositions d'achat concernant le terrain sis au 2 rue Pierre et Marie Curie (« Guerville ») : le conseil municipal décide de prendre le temps de la réflexion, ce terrain n'est donc pas à vendre pour le moment.

X. Droit d'initiative :

M. Ludovic LELEU, après avoir signalé quelques jours auparavant, que l'immeuble sis au 50 rue Henri Dunant, côté cour, n'était pas raccordable à la fibre, demande si le problème a été résolu.

M. le Maire répond que la société Covage, responsable du réseau, a été avertie et fait le nécessaire.

M. Guy DIZAMBOURG invite l'ensemble du conseil municipal à participer à un « tour du village », une visite du patrimoine de la commune le 29 août 2020 : rendez-vous à 9h00 devant la mairie.

Il informe l'assemblée que Mme Agnès VERMEESCH intègre la commission qui a en charge le bulletin d'informations communales « Valines Infos », lequel paraît tous les deux mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		MASSON Daniel	
BOUDINELLE Jean-Pierre		LAVOINE Bernard	
ANCELIN Françoise		BRIANT Mathieu	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Agnès	
BERTHE Christine		LELEU Ludovic	
DEFONTAINE Marcelle		BENTZ Loan	
SANNIER Christine		BAILLEUL Maxime	